SALSEPAREILLE DE SANDS,
en quarts de bouteilles,
Pour purifier le sang et pour la guérison de la scrofule ou mal de roi, maladies causées par le mercure, les rhumatismes, éruptions de la peau, ulcères, maladies de foie, dyspepsie, bronchite, la pierre, consomption, fièvres, maladies de femmes, érysipèles, manque d'appétit, bourgeons, boutons, débilité générale, &c.

[illegible]

Maladie de Foie et Scorbut.
New York, 27 juillet 1849.
[illegible]

Ville et Comté de New York, S. S. [illegible]

Extrait d'une lettre reçue d'un médecin du Maryland.
Cambridge Md. 5 octobre 1850
[illegible]

Préparée et vendue en gros et en détail par A. B. & D. Sands, droguistes et chimistes, 100 rue Fulton… Vendue aussi par **Sickles & Co. H. Kennedy, E. P. Ducongé, J. H. Wright & Co., J. J. Dunlap,** … **J. Tucker,** … **P. H. M. Gray**, …

SALSEPAREILLE DE BULL.
[illegible]

Salsepareille de Bull
Cette médecine employée selon la formule, guérit invariablement les maladies suivantes: [illegible]

BONS TÉMOIGNAGES. [illegible]

Salsepareille de Bull est la merveille du monde. [illegible]

RHUMATISME [illegible]

W. T. PRENTISS, M. D.

AVIS AUX FEMMES. [illegible]

MEILLEURS TÉMOIGNAGES. [illegible]

JAS. M. MOORE

L. P. YANDELL, M. D.

J. WRIGHT & Co. [illegible]

HUILE IODÉE
Nouvelle Préparation.
[illegible] **O. ROBIN**, [illegible] **Paris**, [illegible]

[illegible] S. E. MOORE

CAFÉ de la Havane—… D. BORNIO Jr., 34 rue Gravier

S. V. MARRETT.
Agent et négociant de Vins, Eaux-de-vie, Bouteilles, Capsules, Étiquettes, No 44 Vieille Levée.
[illegible]

ÉLIXIR HYGIÉNIQUE
Contre le Mal-de-mer.
DU Dr. EDOUARD MARTIN.

Depuis un certain nombre d'années, le monde scientifique, les Médecins surtout, s'étant aperçus du vide causé dans l'immense collection des agents curatifs, par l'absence de toute composition, de toute substance propre à arrêter ou au moins à pallier les effets désagréables du mal de mer, proposèrent divers remèdes, simples ou combinés, ayant pour but de remplir cette lacune. Ces remèdes, après maints essais, n'ont répondu que médiocrement aux espérances qu'on en avait conçues; on peut s'en faire une idée exacte en feuilletant les journaux de Pharmacie, de Chimie et de Médecine de tous les pays, publiés depuis 1843.

L'inventeur de l'Elixir Hygiénique vient enfin d'atteindre ce but si longtemps convoité. Après bien des essais, des tâtonnements, des altérations dans la proportion des substances employées à composer cet Elixir, il est parvenu à pouvoir offrir aux voyageurs une liqueur très agréable au goût, inaltérable dans les divers climats du globe, et indécomposable par la vieillesse.

Cette liqueur arrête instantanément le mal-de-mer et remet l'estomac dans son état normal. Quelque délicate que soit la constitution de la personne qui en fait usage, l'Elixir Hygiénique agit avec la même efficacité [illegible] l'appétit est éveillé; la digestion se fait promptement sous l'influence de cet Elixir Hygiénique et Tonique.

L'inventeur ayant pu, pendant un récent voyage, [illegible] de son médicament, s'est décidé à le livrer au public. Il pourrait, à l'appui de ce qui précède, produire les témoignages de plusieurs capitaines de navires, mais il se borne à relater l'opinion d'un des capitaines les plus intelligents et les plus distingués de la Marine Marchande Française. M. le capitaine Labory ayant bien voulu par lui-même expérimenter, sous une autre forme, ce médicament pendant plusieurs voyages, exprime le résultat de ses essais de la manière suivante:

Cher Docteur,

Pendant mes derniers voyages en France, j'ai eu occasion d'essayer sur divers sujets votre remède contre le mal de mer [illegible] de pouvoir vous dire que j'ai obtenu les meilleurs résultats, et s'il était possible de transformer ce médicament en un liquide agréable, ayant le goût d'une limonade quelconque, ce serait beaucoup plus facile à prendre que le remède sous sa forme actuelle, surtout quand les premières nausées arrivent; il n'y aurait plus rien à désirer et vous auriez droit à la reconnaissance éternelle de tous ceux qui sont obligés d'aller sur mer selon leur habitude.

J'ai l'honneur de vous saluer,
(Signé) A. LABORY, Capitaine du navire Oscar.

L'amélioration signalée par le capitaine Labory a été effectuée.

L'Elixir Hygiénique et Tonique contre le mal-de-mer se vend en flacons de 4 onces, bouchés à l'émeri [illegible] de prévenir l'évaporation.

A vendre en gros et en détail par
F. E. MOUGIN, Pharmacien à la Nlle Orléans.
Seul Agent du Propriétaire—
Le D. EDOUARD MARTIN.

SIROP VERMIFUGE
Du Dr. EDOUARD MARTIN,
Sans odeur ni saveur désagréables.

Le MELIA AZEDARACH, **(Foliis Bipinnatis, Linné, Classe X, Décandrie Monogynie. Jussieu, Classe XIII, ordre 11, Méliacées; Tournefort, Classe XXI, Arbres Rosacés),** [illegible] **Sirop Vermifuge** [illegible]

☞ Préparé et à vendre par F. E. MOUGIN, Pharmacien, Encoignure Dauphine et Douane.

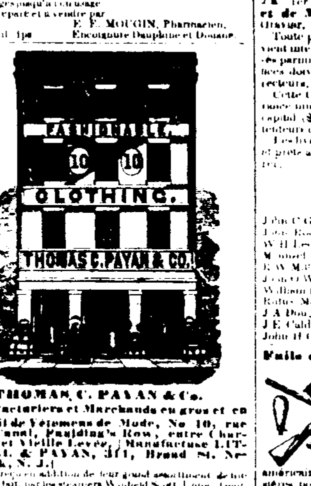

THOMAS C. PAYAN & Co.
Manufacturiers et Marchands en gros et en détail de Vêtements de Mode, No. 10, rue du Canal, Paulding's Row, entre Chartres et Vieille Levée, (Manufacture LITTELL & PAYAN, 311, Broad St. Newark, N. J.)

ONT reçu en addition de leur grand assortiment [illegible] **marchandises** [illegible] **à très bas prix,** pour du COMPTANT [illegible]

Marchandises d'Habitation.—[illegible]
Pantalons [illegible]
Habits—[illegible]
Pantalons et Gilets [illegible]

THOMAS C. PAYAN & CO., No 10, Canal.

Cognac Pellevoisin.
250 FUTAILLES 1ère preuve pâle et foncé; 100 do do 3me preuve, pâle, de 1835; 100 futailles 2me preuve, pâle et foncé de 1825, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co. 28, rue de la Douane.

Cognac de J. Faure & Co.
5 BARILS 1ère preuve pâle et foncé; [illegible] vieux, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co. 28, rue de la Douane.

EN magasin [illegible] whiskey [illegible] à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF.

LOUIS CASTEL,
PHARMACIEN, a l'honneur d'annoncer au public [illegible] LOUIS CASTEL.

CHAMPAGNE [illegible] GILDEMEESTER & Co. 33 rue Gravier

VINS de Bourgogne—20 caisses chambertin, [illegible] GILDEMEESTER & Co. 33, rue Gravier.

CHAMPAGNE—En débarquement, du navire Edward Everett, du Havre—30 paniers marque "La Clef," Deflaux Denis, à Reims, à vendre par GILDEMEESTER & Co. 33, rue Gravier

ABSINTHE suisse—125 caisses [illegible] GILDEMEESTER & Co. 33, rue Gravier.

EN débarquement du navire [illegible] de Bordeaux [illegible] Haut Sauterne [illegible] THOMAS PINET & Co.

VALENTONIA [illegible] THOMAS PINET & CO.

CHAMPAGNE—40 paniers [illegible] GILDEMEESTER & Co 33 rue Gravier

EN [illegible] PAUL LACROIX, 13, Toulouse.

MOUTARDE diaphane—10 caisses moutarde [illegible] DUNTZE & IKEN, Encoignure Royale et Conti

TRUFFES—200 quarts boîtes de truffes, à vendre par DUNTZE & IKEN, Encoignure Royale et Conti

SIROPS—Sirops assortis, [illegible] DUNTZE & IKEN, Encoignure Royale et Conti

CHANDELLES—25 caisses de chandelle "Judds Patent," à vendre par DUNTZE & IKEN, Encoignure Royale et Conti

FROMAGES de Gruyère—50 meules de fromage de Gruyère, à vendre par DUNTZE & IKEN, Encoignure Royale et Conti

COTELETS pour les cafés—1000 douzaines de [illegible] C. CARRERE, 22 rue Condé, encoignure Madison

COUVERTS plaqués sur argent d'Allemagne—[illegible] C. CARRERE, 22, rue Condé, et 116, rue Vieille Levée

A LOUER—Un appartement au-dessus de la pharmacie Alexis et Lewis, encoignure des rues Royale et Bienville. [illegible] ALEXIS & LEWIS.

SUCRE—170 caisses sucre blanc, [illegible] de la Havane, en débarquement du brick [illegible] S. DE VISSER & Co 26, Vieille Levée

CAFÉ—314 sacs café du vert, de la Havane, en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par S. DE VISSER & Co 25, Vieille Levée

CIGARES—[illegible] S. DE VISSER & Co., 26, Vieille Levée

INSTITUTIONS.

Collège de Ste-Vincent
au Cap Girardeau, Missouri.

CE COLLÈGE [illegible] privilèges universitaires, occupe un des sites les plus charmants qui se trouvent sur le Mississipi; il est situé au Cap Girardeau sur le Mississipi, à quarante-cinq milles [illegible] les deux rives du fleuve. Quarante acres avoisinantes appartiennent au collège, qui possède, en outre, à un mille et demi du village, une maison de campagne où les élèves peuvent aller passer leurs jours de récréation.

Pour plus amples informations, s'adresser à J. AD. ROZIER, Avocat, Agent du collège, rue St Charles, No 14

☞ Le révérend R. H. HENNESSY, C. M. président de ce collège, restera pendant cinq ou six semaines à la Nouvelle Orléans ou dans les environs. Il demeure à la résidence de l'archevêque Blanc, et peut être vu tous les jours avant huit heures du matin et entre midi et deux heures de l'après midi.
12mc—au term

Barèges! Barèges! Barèges!
Au rendez-vous du bon marché, Maison Rouge, No 1, sur la Levée, et encoignure Baronne et Poydras,
CHEZ U. LAROUSSINI & Co.,
30,000 MÈTRES barège magnifique, à 20cts la yarde au détail, le plus grand sacrifice qui se soit jamais fait, et pour que les dames qui achètent par robes puissent profiter d'une manière plus générale du grand rabais que nous leur offrons, nous vendrons l'article à 22 cts la yarde par pièce, pour que les personnes qui achètent en gros ne viennent pas nous enlever tout l'article dans un seul jour.
Une diminution proportionnelle sera faite sur tout notre immense stock.
U. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge, sur la Levée, et encoignure Baronne et Poydras.
13 av—a

$300 DE RÉCOMPENSE.
Société Ibérienne de Bienfaisance Mutuelle.
☞ Dans la séance du 5 courant, il a été résolu que la récompense susdite de 300 piastres sera donnée à la personne qui arrêtera ou fera arrêter l'assassin ou les assassins du sociétaire, don **José CRESPO,** qui a été assassiné le 1er du courant.
Nlle Orléans, 6 avril 1852.
Par ordre du président,
7av—1 ☞ FDO DE FUENTES, Secrétaire

$300 Recompensa.
SOCIEDAD IBERA DE BENEFICENCIA MUTUA.
EN sesion del 5 corriente fué resuelto, dar la recompensa arriba dicha de trecientos pesos, á la persona que prenda o haga prender el asesino ó asesinos del socio Dn JOSE CRESPO, asesinado el 1ro del corriente.
Nueva Orleans, abril 6 de 1852
De orden del presidente,
6 av Fo DE FUENTES, secretario.

Fillmore Rangers' Reveille.
Liqueur superfine—Par J. F. B.
LE *Fillmore Rangers' Reveille* est une nouvelle liqueur composée par J. F. B. et qui a un goût fin et délicat. Elle se vend à la bouteille, à la douzaine ou au gallon. Les familles et propriétaires d'hôtels sont invités à en faire l'essai. Le dépôt est établi chez J. V. BARRETT, No. 54, Vieille-Levée, entre St-Louis et Conti.
1er av—3m

Compagnie d'Assurance des Négociants,
RUE ROYALE, ENTRE DOUANE ET CANAL.
LA Direction prévient les habitants de la 3me municipalité (3me District) que pour leur faciliter les relations avec cette compagnie, elle vient d'établir un bureau rue des Champs Elysées, No 18, maison Caldwell. Cette branche de la compagnie, de même que la compagnie mère, fera des assurances contre les risques de l'incendie, et sera sous la direction de MM.
John Pemberton, F. J. Forgtall,
W. C. C. Claiborne, F. Siewersen,
Allain Eustis, G. De Fériet,
J. B. Dolhonde, Ed. Soniat,
J. Kavanagh.
Cette Branche de la Compagnie entrera en opération le 5 du courant.
JOHN PEMBERTON, Président.
Nlle Orléans, le 20 avril 1852. 21av

Bureau des Terres de la Louisiane.
Baton Rouge, 7 avril 1852.
AUX porteurs de certificats de terres, émis par Richard Loucks, ci-devant register du Bureau des terres.
Vous êtes par le présent notifiés, conformément à une résolution adoptée à la dernière session de la Législature et approuvée le 4 mars 1852, de présenter les certificats que vous possédez, émis par Richard Loucks, au Register du bureau des terres à Baton Rouge, afin de s'assurer de ceux qui sont faux pour les soumettre à la prochaine session de la Législature.
W. H. CRENSHAW, Register
10 av—3m

Home Mutual Insurance Company of New-Orleans.
AYANT un capital de $250,000 est prête à assurer sur **le Feu, les risques de Rivière et de Mer,** au bureau de la Compagnie, 90, rue Gravier.
Toute personne s'assurant à cette institution devient intéressée à son succès, et les profits sont divisés parmi les assurés à la dite Compagnie. Ses bénéfices devront être investis et sous le contrôle des directeurs.
Cette Compagnie est établie sous le principe d'assurance mutuelle, et les directeurs pensent que le fonds capital ($250,000), offre une ample sécurité aux détenteurs de polices.
Les livres de la Compagnie seront toujours ouverts et prêts à être inspectés par ceux qui voudront s'assurer.
ALEXANDER BROTHER, Président.
JOHN H. OWEN, Vice Président.
R. WHEELER, Secrétaire.
Directeurs:
[illegible]

Fusils de Chasse, Carabines, Pistolets, etc. etc.

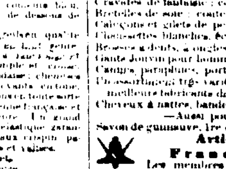

Le soussigné a reçu et offre à vendre un assortiment de **Fusils de chasse** simples et à doubles coups, d'une des meilleures manufactures d'Angleterre.
Aussi—**Carabines** américaines pistolets à 4, 5 et 6 coups, cannes, poudrières, capsules, etc.
25 fév A. SOUBIE, 160 rue Chartres

J. B. BOIRON, rue St Charles, 64,
VIENT de recevoir par les derniers arrivages de France un bel assortiment de marchandises savoir: [illegible]

Articles pour Franc-Maçons.
Les membres des sociétés maçonniques sont informés qu'ils trouveront un bel assortiment [illegible]

AVIS.
AYANT été choisis par **MM. Lenglet & Co.** de St Louis, comme agents de produits de leur fabrique de **CONSERVES ALIMENTAIRES,** nous prévenons le public [illegible]
FAURES & NORMAN, Successeurs de Loreilhe & Co, 31 et 33, rue Royale, enc. Douane

J. HERNANDEZ,
RUE ROYALE No 152,
Au dessous de l'Hotel Saint Louis,
POSSÈDE en ce moment et reçoit tous les jours les meilleurs cigares de la HAVANE. [illegible]
A. HERNANDEZ,
26 fev rue Royale, au-dessous de l'hotel St Louis

AVIS.
Bottes, Souliers, Chapeaux et Casquettes en gros.
Les soussignés ont maintenant en main et reçoivent continuellement un assortiment complet de **bottes, souliers et chapeaux,** qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et à des termes libéraux. Leur assortiment consiste en partie des articles suivants:
Brodequins.
Russett pour hommes, jeunes gens et garçons, simple, double, grandeurs régulières et extras.
Kip, cuir patenté, veau, veau marin, chevillé, cousu et imitation cousu.
Bottes.
Pour hommes, garçons, jeunes gens et enfants, en veau, veau marin, kip, chevillé, cousu et imitation cousu.
Guêtres, Bottes et Brodequins.
Pour dames, demoiselles, enfants et domestiques fins et ordinaires.
Chapeaux et Casquettes.
Pour hommes, garçons, jeunes gens et enfants, de tous genres, grandeurs et qualités.
N. B.—Ayant pris des arrangements pour la manufacture de nos marchandises avec les meilleurs ouvriers, nous sommes à même de pouvoir offrir le meilleur [illegible]
JAMES E. NORTH & Co.,
17 jan 11, Magasins.

Propriétés à vendre à longs termes.
LA maison et magasin 29, rue Girod, la maison et magasin 161, rue de la Douane, la maison 24, rue Bourgogne.
Pour les conditions s'adresser à JAS. E. NORTH, 11, Magasins.

A LOUER.
Les magasins suivants, faisant partie de la bâtisse St Louis:
Le magasin situé rue Royale, à gauche de l'entrée de l'hotel St Louis.
Le magasin attenant à celui ci dessus décrit.
Le magasin situé rue St Louis, précédemment occupé comme bureau de la salle de bal.
Le magasin attenant à celui ci dessus décrit, du côté le plus proche de la rue de Chartres.
S'adresser à la BANQUE DES CITOYENS.
25 oct

L. M. DELRIEU,
MÉDECIN VÉTÉRINAIRE LAURÉAT
Des écoles vétérinaires de France, a l'honneur d'informer MM les amateurs, propriétaires, industriels et administrateurs, qu'il vient de s'établir en cette ville, pour y exercer la médecine vétérinaire.
M. Delrieu traite indistinctement tous les animaux domestiques, chevaux, mulets, vaches, etc. etc. Il prend les animaux malades en pension ou se rend à domicile.
Il a ouvert, chez lui, un registre pour les ventes et achats d'animaux.
Son cabinet de consultation est ouvert tous les jours de midi à 3 heures, rue de CHARTRES, 115 entre St Louis et Conti.
27 av—1an

TOILES! TOILES!! TOILES!!!
25 POUR CENT DE RÉDUCTION.
GIQUEL & JAMISON,
No 12, RUE DE CHARTRES,
DÉSIRANT réduire leur beau stock, avant le départ de l'un d'eux pour l'Europe, offriront à partir de ce jour, un rabais de 25 pour cent, tous les articles qu'ils ont en magasin, savoir: [illegible]
Toiles—Toiles. [illegible]
GIQUEL & JAMISON,
24av 18, Chartres.

TABAC EN FEUILLES—20 balles pour enveloppes, à vendre par BRUGUIERE & Co. 9, rue Bienville

---

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er District de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—[illegible] & Co vs leurs créanciers—La cession des biens des pétitionnaires ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de leurs créanciers et des créanciers de Adolphe [illegible] et Timothée Bonquentil, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu par devant F. C. Cuvellier, Notaire public de cette ville, mardi le 25 courant, à 10 heures A. M. pour délibérer sur les affaires des dits insolvables et nommer un syndic. En même temps toutes poursuites judiciaires contre leurs biens et personnes sont suspendues.
Par ordre de la Cour, 12 mai 1852.
13 mai—3en10 K. LOEW, dep. greff.

Louise Adélaïde Belarbre vs. J. F. L. Bercier son mari.
CETTE affaire ayant été soumise et la cour considérant les faits et étant convaincue que la loi et l'évidence sont en faveur de la demanderesse:
Il est en conséquence ordonné, adjugé et décrété, qu'il y ait jugement de séparation de propriété et dissolution de communauté de biens et d'acquets entre Louise Adélaïde Lambert Belarbre et son mari John Francis Lambert Bercier, et que la demanderesse recouvre du dit défendeur la somme de [illegible] avec intérêt à raison de 5 0/0 par an [illegible]
Il est de plus ordonné que le défendeur paie les frais du procès.
Jugement rendu le 27 avril 1852.
Jugement signé le 1er mai 1852.
Signé J. F. LEA, juge.
Pour copie conforme, P. M. BERTIN,
4mai—3en30 Député greffier

Hoskins & Wilcocks vs leurs créanciers.
CINQUIÈME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de [illegible]
Par ordre de la Cour, J. O. CHALON,
4mai—3en10 Député greffier

Succession de W. E. Griffith.
DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Edward C. Payne, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE,
4mai—3en10 Député Greffier

Succession de Thomas N. Boylan.
DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Eléonora P. Kennedy, veuve en première noce de Thomas N. Boylan, tutrice de ses enfants mineurs [illegible] ne serait point approuvé et homologué [illegible]
Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE,
4mai—3en10 Député Greffier

ÉTAT DE LA LOUISIANE—3me Cour de District de la Nouvelle Orléans—John Poultney Jr. vs. ses créanciers—No. 2899—Les créanciers de l'insolvable sont par le présent notifiés, d'avoir à comparaître en l'étude de Hilary B. Cenas, notaire public en cette ville, jeudi le 13 de mai 1852, à l'effet de nommer un ou plusieurs syndics pour diriger les affaires du dit insolvable [illegible] Joseph Magioni est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Par ordre de la cour, J. O. CHALON,
1av—3en30 Député greffier

Succession de Jesse Cowand.
ÉTAT de la Louisiane—Première Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 7796—Attendu que Francis Leibrook a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la dite succession—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée.
Par ordre de la cour, AL. ROUSSEAU,
12mai—3en10 Greffier

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Est Baton Rouge—En vertu d'un acte de la Législature [illegible]
Je, soussigné, shérif de la paroisse d'Est Baton Rouge, exposerai en vente publique le samedi 5 juin prochain 1852 à la porte de la maison de Cour, dans la ville de Baton Rouge, à midi, pour du comptant, l'esclave ci-après mentionné [illegible]
Le nègre ALFRED, âgé de dix ans.
Baton-Rouge, 19 avril 1852
22av H. V. BABIN, Shérif.

Compagnie du Chemin de Fer et du Nord.
Nouvelle Orléans, 28 avril 1852
LE public est notifié que les livres de souscription [illegible]
JOHN CALHOUN, secrétaire

Railroad de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.
Réduction de prix.
Nouvelle Orléans, 11 octobre 1851
AVIS—A dater du 1er novembre prochain [illegible]
CHARLES BAQUIÉ, Secrétaire

W. HARTKOPF,
Manufacturier de Pianos,
172, rue Royale, entre Toulouse et St Pierre.
Vient de recevoir [illegible] du Havre, et offre à vendre un assortiment de
CÉLÈBRES PIANOS D'ERARD,
DE PARIS consistant en
Grands Pianos,
Pianos Piccolo-Obliques, [illegible]

GRAND CHOIX DE PIANOS
Au prix coûtant pour cause de Liquidation.
A. PERIER,
Rue Royale 310, entre St-Philippe et Ursulines.
LES magasins [illegible] de pianos des fabriques de **Pleyel** et **Erard,** [illegible]
A. Perier, sur le point de partir pour France et le Nord, [illegible]
Orgues Harmoniums à trois registres, à vendre de $100 à $150.

Schneider frère,
69, rue Royale
Avis au public musical.
LES soussignés, importateurs de pianos et d'instruments de musique en général, ont l'honneur d'informer le public [illegible]
SCHNEIDER FRERES,
No 69, rue Royale, vis-à-vis de la Banque de la Louisiane

J. GAUDIN,
RUE ROYALE 104,
entre les rues St-Louis et Conti
VIENT de recevoir de France un assortiment de pianos des premières manufactures, se composant de pianos piccolos d'ERARD & PLEYEL, et autres facteurs de renom, [illegible]
25 déc—1an

JOHN R. BUTLER. THOMAS GONZALES.
BUTLER & GONZALES,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.
POINTE ISABEL (TEXAS).
Références:
Samuel J. Peters Esq., MM. Delvaille & Moreno, MM. Converse & Co., Nlle Orléans;
La Viuda Tarnava & Co., Matamoros;
T. Delmas & Co., F. Gonzales, Brownsville, Texas
22av—6m

12 caisses toile d'Irlande; 3 caisses coutil blanc; 1 caisse toile de Paris en 1/2 pièces, 6 caisses mouchoirs batiste, 14 caisses chemises dessous coton, en débarquement du navire [illegible], de Liverpool, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 24, Douane

B. Nautré, A. C. Cauberque, S. Maspereau, D. Guerin.
25 RUE CONDE, ENTRE DUMAINE ET STE-ANNE 25
Magasin d'Article de Ménage et Manufacture d'Ouvrages en ferblanc, en tôle et en plomb.
B. NAUTRÉ & CO., SUCCESSEURS DE S. MASPEREAU & Co.
[illegible]

ALCOHOL—10 barils reçus par le steamer Sultana, à vendre par ANT. GIRAUD.

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de [illegible]—QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] mai 1852 à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le lundi 14 de juin 1852 à midi, dans la rotonde de la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de:
Un certain nègre nommé NAT, âgé d'environ 26 ans; et le même jour, à quatre heures et demie P. M. sur les lieux, situés aux Nos 47 et 67, rue de la Nouvelle-Levée, un lot de meubles, etc., appartenant à la dite succession.
Conditions comptant au moment de l'adjudication.
JAS. P. FRERET, Shérif
13mai—13.22.4.14 de la paroisse d'Orléans

Lee & Brewster vs. Hillman & Stoleker.
Fisher & Robinson vs. les mêmes.
Ward & Parker vs. les mêmes.
QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Nos. 4905, 4906 et 4907—En vertu d'un ordre de vente rendu le 7 de mai 1852 à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 25 de mai 1852 à 11 heures A. M., sur les lieux, à l'adjudication du
Tous les meubles contenus dans la maison située à l'encoignure des rues de la Commune et St Paul, dans le premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau.
Le tout saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
JAS. P. FRERET.
13mai—13.17.21.25 Shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIÈME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No. 2291—Succession de feu John Cochrane—En vertu d'un ordre de vente rendu le 6 mars 1852, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le jeudi 24 de mai 1852, à 4 heures P. M. sur les lieux, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de:
Tous les meubles et effets appartenant à cette succession et contenus dans la maison située rue de la Course, entre celles des Religieuses et St Jean Baptiste, dans la municipalité No. 2, de cette ville, ainsi qu'il appert de l'inventaire dont une copie est déposée en cour.
Conditions, comptant au moment de l'adjudication.
JAS. P. FRERET, Shérif
13mai—17,21,24 de la paroisse d'Orléans

Succession de feu John McDonogh.
CINQUIÈME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 4112—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 d'avril 1852, et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai, le jeudi 27 de mai 1852, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:
DEUX CENT SEIZE BONDS de la ci-devant Municipalité No Un de la ville de la Nlle Orléans, de la teneur suivante, savoir:
"VILLE DE LA NLLE ORLÉANS."
"Mille Piastres. No—
"BOND de la Municipalité No Un.
"Qu'il soit connu par ces présentes, que la Municipalité No Un de la ville de la Nouvelle Orléans "promet de payer à l'ordre de Philip Guesnon, son "trésorier, la somme de mille piastres, en argent "ayant cours, des Etats-Unis, pour valeur reçue. La"quelle somme de mille piastres, la dite Municipalité "promet de payer à l'ordre de leur dit trésorier, dans "vingt-cinq ans de la date ci-dessous, au bureau du "trésorier, à la Nlle-Orléans. Et la dite Municipalité "No Un s'engage en outre de payer un intérêt sur la "dite somme au taux de six pour cent l'an, payable "semi-annuellement, au bureau du trésorier, le six "de septembre et le six de mars de chaque année, "sur délivrance, à chaque paiement, d'un des coupons [illegible] qui se trouvent à la "marge du dit bond. Pouvant être transféré par en"dossement et sur délivrance de ce bond.
"En foi de quoi, le Maire de la dite ville, au nom "de la Municipalité No Un a signé, et le trésorier de la "dite Municipalité a endossé les présentes, auxquelles "le sceau de la dite Municipalité est apposé à la Nou"velle Orléans, [illegible] "N. S. mil huit cent [illegible] "de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique."
(Signé) P. FRIEUR, Maire
(Endossé) P. GUESNON, trésorier de la Municipalité No Un
Ensemble avec les certificats (warrants) qui seront dus le 1er septembre prochain et après cette date.
Les susdits bons seront offerts en vente et adjugés séparément.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JAMES P. FRERET
26av—2ps Shérif de la paroisse d'Orléans

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No. 3758—La Banque de l'Union de la Louisiane vs la succession de J. Impey—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 4 de juin 1852 à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:
Deux certains lots de terre avec tous les droits, titres, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, situés au faubourg de l'Annonciation [illegible]
Conditions: comptant, au moment de l'adjudication.
JAMES P. FRERET
4mai.13.24.14 Shérif de la paroisse d'Orléans

Véritable Salamandre

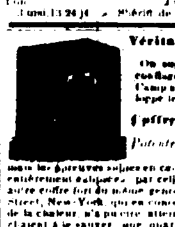

On rapporte que la grande conflagration de la rue du Camp [illegible]
Coffres-forts salamandre,
Patentés et Améliorés de Rich:
[illegible]
C. T. BUDDECKE & Co.
[illegible]

HOPITAL LUXEMBOURG.
Situé sur le Bas Bayou St Jean.
CET établissement fondé par le Dr C. A. LUZENBERG et conduit par lui avec succès pendant 14 ans, [illegible] sous la direction du Dr J. RHODES. [illegible]
Dr J. RHODES,
15 sept—1an 160, rue Canal

DÉPOT D'EAUX DE COLOGNE
supérieures à toutes celles connues sur la place.
F. LEVERRIER,
76, Rue de Chartres, entre Bienville et Conti.
OFFRE à vendre des eaux de Cologne [illegible]
5 fev—1an

FRANCIS FABRE & Co.,
MAGASIN DE LINGE FAIT DE MODE.
29, rue des Magasins,
NOUS appelons l'attention de nos amis et le public [illegible] **Marchandises de Printemps et d'Eté,** [illegible]
7 av

En gros et en détail, aux prix de Paris.
PARFUMERIE DE PARIS.
L. BUBY,
MANUFACTURIER de parfumerie fine et de **savons de toilette,** [illegible] rue **Chartres No. 120,** entre Conti et St Louis
27av—ab

MARCHANDISES DE SAISON
LES soussignés viennent de recevoir les marchandises suivantes qu'ils vendront à des prix excessivement bas: [illegible]
BILLIEUX & REGGIO.
26 fev 3e Bourbon

Fdo de FUENTES, J. CHALARD
FDO. DE FUENTES & CO.
Négociants Commissionnaires.
IMPORTEURS DE VIN DE BORDEAUX, EAUX DE VIE ET DE CIGARES DE LA HAVANE, ETC.
8déc—6m 32, Vieille-Levée.

CHAMPAGNE—30 paniers champagne Ay et Chandon, [illegible] BERNARD TURPIN,
6 mai 20, rue de la Vieille Levée

RHUM de la Jamaïque—1 boucaut rhum de la Jamaïque dans les magasins de la douane, à vendre par BERNARD TURPIN,
6mai 20, Vieille Levée

Papier—Papier.
2500 Rames papier français et américain, à lettre et à écolier, [illegible] BERNARD TURPIN, 20 Vieille Levée

200 Caisses vin rouge diverses marques;
100 do blanc do
50 caisses vin rouge Chateau Laffitte, vieux.
45 do do Haut Brion do
15 do do Chateau La Rose, do
A vendre par NADAU DU TREIL,
9 fev St Louis

EN magasin—50 barriques vin de famille; 35 1/4 do 100 barils vin blanc diverses marques, à vendre par NADAU DU TREIL, St Louis

50 Caisses vin muscat;
100 paniers Champagne diverses marques;
50 barriques imitation Brandy;
50 do Brandy ordinaire;
25 do N. Y. Gin; à vendre par
NADAU DU TREIL.

$10 de Récompense.
PARTI marron de l'habitation de B. Beyhl, paroisse Plaquemines, le nègre MARC ANTOINE, bon cigarier, parlant l'anglais et l'espagnol. La susdite récompense sera donnée à quiconque le logera dans une des geôles de cette ville.
J. Y. DE EGANA,
26 av—6 f Bienville.

100 piastres de Récompense.
Parti marron le mardi 5 mai dernier, le mulâtre nommé ROBERT REED, âgé de 30 à 35 ans, teint clair, taille de 5 pieds 6 pouces, pesant environ 140 livres. [illegible]
L. FABRE & Co,
23, Magasins.

$25 de récompense.
PARTI MARRON le nègre CHEROKI, âgé de 26 ans, [illegible]

$25 DE RECOMPENSE.
PARTI marron le nègre EDOUARD, âgé de 20 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, parle français, anglais et espagnol. Il a quitté l'habitation de M. Ambroise Anceidi, à la Pointe à la Hache, le 28 mars dernier. [illegible]
AVET FRÈRES.

VENTES A L'ENCAN.

Meubles—Meubles.
PAR F. FERNANDEZ & WHITING.
VENDREDI, 14 mai, à 4 heures P. M. il sera vendu au No 14, rue Jackson, entre Franklin et Tréme, 1er district—Un assortiment de meubles, tels que bois de lit en acajou, armoires, bureaux, chaises, sofa, tables [illegible] 13mai

Bottes, souliers, brodequins, linge fait, chapeaux et casquettes.
PAR J. B. BLACHE & Co.
VENDREDI 14 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77:
50 caisses bottes, souliers et brodequins.
Un assortiment chapeaux paille et casquettes.
A onze heures, au premier:
150 lots de linge fait consistant en:
Habits, redingotes, paletots et sacs en mérinos, Alpaca, drap d'été et Queen's Cloth, pantalons coutil blanc et couleurs, nankin, cotonnades, mérinos et casimir, gilets satin et soie, chemises blanches de [illegible], en couleur, [illegible] cravates, &c. 13mai

Vente par les Gardiens du Port.
Coutil à carreaux.
PAR J. B. BLACHE & Co.
LUNDI, 17 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77.
3 balles coutil coton,
3 do do [illegible] coton,
Importés et avariés à bord du navire Cocos, capt. Loones, venant d'Anvers.
Conditions—comptant. 11mai

Succession de James Dixon.
PAR THOMAS J. SPEAR, Encanteur.
MERCREDI 25 mai, à 10 heures, il sera vendu rue Gravier, entre les rues St Pierre et St Paul, les articles suivants, appartenant à la succession de James Dixon:
1 lot de Planches
1 lot d'outils et autres articles,
1 lot de Meubles,
1 lot de Machines, etc,
1 lot de Bijoux, Épingles en diamant,
1 machine à vapeur avec ses accessoires.
Aussi, le bail de la bâtisse, expirant le 31 janvier 1855. Conditions—comptant. 11ma—3t

Résidence agréable à la Baie St-Louis.
PAR N. VIGNIE, encanteur.
SAMEDI, 15 mai, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis.
UNE portion de terre située à la Baie St-Louis, bornée d'un côté par la propriété de Juge Thurston et de l'autre par celle de [illegible], mesurant un demi arpent de face au chemin public sur une profondeur de 1500 pieds, ensemble une maison de résidence contenant deux grandes chambres, deux cabinets, galeries devant et derrière, cuisine, chambres à domestique, écurie, hangard, puits, poulailler, latrines et toutes améliorations qui s'y trouvent, ainsi qu'un grand verger avec des arbres fruitiers de choix, jardin etc.
Conditions—La moitié comptant et le reste à un crédit de 6 mois, en billets bien endossés et garantie par hypothèque. 4 mai

Propriété située à Mandeville face au Lac.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.
SAMEDI, 15 mai 1852, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis,
Une portion de terre située à Mandeville, mesurant environ 90 pieds ou plus de face à la rue du Lac, sur une profondeur de 1600 pieds bornée d'un côté par la propriété de M. Lessep et de l'autre par celle de M. D. Hyméricourt; ensemble les édifices qui y sont et qui contiennent cinq ou six chambres, cuisine, cave, latrine, citerne, etc. Le tout conformément au plan qui sera exhibé.
Conditions—Une moitié comptant et le reste à un crédit de six mois, en billet endossé à satisfaction et garanti par hypothèque sur la dite propriété. 3 mai

Marchandises Nouvelles.
F. W. WOODLIEF,
15, RUE DE CHARTRES, 15.
RÉCEMMENT reçu par les steamers Winfield Scott, Union et Empire City, et par les paquebots à voile de New-York, Boston et du Havre, un assortiment de marchandises sèches de mode et de goût [illegible]
Soieries brochées [illegible]

Avis aux Habitans Sucriers.
LE soussigné fait savoir [illegible]
Références:
MM. A. Reggio, N. Hilas, A. Livaudais, W. Pereaud, W. Polk; MM. La Bouligny, P. Soniat, E. Fortier, G. St Amand, G. Cormey.
BELSOM FOUCHÉ, No 80, rue Moreau, 3me municipalité, ou chez MM CORDEVIOLLE & LACROIX, No 123, rue de Chartres.
27jv—4m

CHAMPAGNE supérieur—30 paniers de la marque bien connue "Ledoug Club" en débarquement du navire Edward Everett, du Havre, à vendre par HENRY VALETON,
19av 90, rue St Louis

SIROPS—Le soussigné offre à vendre les meilleurs sirops préparés de manière à supporter les chaleurs. Les caisses sont assorties, à la convenance de l'acheteur, et les commandes exécutées avec promptitude.
HENRY VALETON,
19av 90, St-Louis

Verreries au prix des manufactures!!
75 COLIS verrerie, tels que gobelets, carafes, lampes, verres à vins, chandeliers, etc. etc. Achetés très avantageusement à l'encan, à vendre par P. C. CARRERE, rue Condé, No 22,
3me Encoignure Madison

CIGARES—100,000 cigares en boîtes de 1000 et 500 importés par le brick Americ, à vendre par BRUGUIERE & Co.
9 av 9, Bienville

BOUGIES—300 caisses bougies adamantine à vendre par BRUGUIERE & Co.
8av 9, rue Bienville

SARDINES A L'HUILE—150 caisses de la marque B Guilloux, à vendre par BRUGUIERE & Co,
8av 9, rue Bienville

VIN—30 caisses rouge et blanc de bonne qualité à vendre par BRUGUIERE & Co, 9, rue Bienville

EN magasin et à vendre par le soussigné—80 1/4 Cognac, diverses marques, 15 1/8 do 10 do marque Lecoq, 4 do, très vieux pour famille, à vendre par PAUL LACROIX,
3 av rue Toulouse No 13

EN magasin et à vendre par le soussigné—10,000 bouchons diverses qualités en sacs de 5m, à vendre par PAUL LACROIX,
3av 13 Toulouse

VIN BLANC—100 caisses vin blanc en débarquement du brick Irma, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
17av 30, rue Vieille-Levée.

PRUNES sèches—25 caisses prunes sèches en pots, en débarquement du brick Irma, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
17av 30, Vieille Levée.

MOUTARDE—7 caisses moutarde en débarquement du brick Irma, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
17av 30 Vieille-Levée.

ATTENDU par le navire Kelly, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné, 100 caisses absinthe suisse, de la marque Sauvajol et Brunston, PAUL LACROIX,
16av 13, Toulouse

PAILLASSONS.
Vingt-deux cents et demi la yarde.
NOUS avons en magasin, et nous recevons continuellement des principales manufactures des Indes Orientales, des PAILLASSONS, tels que Canque, Nankin, etc., aux prix réduits de **vingt-deux cents et demi la yarde.** Il reste quelques pièces des célèbres paillassons espagnols **Bent.**
F. MALLARD & Co,
20mai Magasin de meubles de fantaisie 67 Royale

ADR. Z. CAVELIER L. F. MAXENT.
CAVELIER & MAXENT,
Rue Royale, No. 169.
INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & Z. CAVELIER, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. C. Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses. 19dec

EN débarquement du navire [illegible], de Bordeaux: 36 caisses fromages ronds, de Hollande à vendre par CAVELIER & MAXENT, 169, Royale

VIN EN CAISSE—107 caisses vin rouge St Estèphe Médoc, en débarquement du navire Adriatic, de Bordeaux, à vendre par CAVELIER & MAXENT, 169, Royale.

AMONTILLADO—30 caisses Amontillado, à vendre à bas prix par WILLIAMSON, ZARATIN & GRATERA, 20 1/2 Poydras

ANISETTE—150 paniers anisette supérieure, en magasin et à vendre par PORÉE & GIRARD, Rue St-Louis, No 7.

A vendre ou à louer.—Une installation propre à la fabrication des eaux de Seltz, [illegible] Pour les conditions qui seront avantageuses, s'adresser à PORÉE & GIRARD, Rue St-Louis, No 7.

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] DELVAILLE & MORENO, 34 Vieille Levée.

EVANTAILS—1 caisse éventails, articles de Paris, à vendre par BERNARD TURPIN,

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.
IL sera vendu par N. Vignié, encanteur, samedi, 22 mai courant, à midi, à la Bourse St Louis, un lot de terre formant l'encoignure des rues Tonti et Lapeyrouse, mesurant cinquante-huit pieds neuf pouces sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une jolie maison en bois, [illegible]
Conditions—Un tiers comptant, la balance à six et douze mois en billets endossés à satisfaction. Les actes de vente devant F. Percy, notaire. 13mai

Propriétés de valeur situées dans le premier et dans le second district.
PAR P. E. TRICOU, Encanteur.
IL sera vendu le samedi, 22 mai 1852, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis.
1o—Quatre lots de terre situés dans le premier district, anciennement Seconde Municipalité, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 compris entre les rues Levée, Henderson, Robin et Front, d'après un plan dressé par P. Gualdi, architecte, le 17 avril 1852; [illegible]
2o—Huit lots de terre, maintenant occupés par Monsieur Clément Ranson, [illegible] rue Esplanade et quatre sur le Bayou St Jean, [illegible]
Termes et conditions: [illegible]
Les actes de vente pardevant A. J. Guirot, notaire, aux frais des acquéreurs. 12 mai

Grocerie à l'encan.
PAR FERNANDEZ & DOMINGON, Encanteurs.
LUNDI, 17 mai prochain, à quatre heures après-midi, il sera vendu, sans réserve, sur les lieux, au coin des rues Amour et St Antoine, faubourg Marigny, [illegible]
Conditions—comptant 10mai—7

Vente à longs termes d'une maison en bois et à deux étages, sur la rue St-Louis.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.
[illegible] UN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Tremé, mesurant 29 pieds [illegible] rue St Louis, entre les rues Robertson et Villeré, [illegible]
Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de 6, 12 et 24 mois, en billets garantis par hypothèque sur la dite propriété.
Acte de vente pardevant A. A. Baudouin, notaire public. 10 mai

Vente de Syndic.
T. A. James & Co vs leurs créanciers.
PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs
IL sera vendu à l'encan le jeudi 20 mai, à midi, à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté du 16 avril 1852, [illegible]
Conditions comptant.
L'acte de vente devant A. A. Baudouin, notaire public aux frais des acquéreurs.

S. M. MONTGOMERY & Co,
ENCANTEURS.
Au Mart Auction, 37, rue du Camp.
TRAFICANTS EN MEUBLES.
Jours d'encan: **mardi, jeudi et samedi.**

AVIS D'ENCAN,
No 20, Vieille-Levée.
Jours réguliers pour la vente:
Lundis et Mercredis.
Vente par catalogue—Tous les Samedis.
Nouvelle Orléans, 6 octobre 1851

Vente pour cause de liquidation.
[illegible]

MAISON DE PARIS,
101 Rue de Orard, Encoignure Bourbon.
[illegible]

VENTES DE CE JOUR.

Mobilier à l'encan.
PAR N. VIGNIE.
JEUDI 13 mai, à 10 heures du matin, il sera vendu, rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, **Un Mobilier.**
Conditions—comptant. 12 mai

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.
Beaux meubles, beau piano, etc.
JEUDI prochain, 13 du courant, à 10 heures et demie, A. M., il sera vendu au No 18, rue Gironde entre Gravier et Perdido, pour cause de départ:
Un assortiment de magnifiques meubles en acajou, consistant en bois de lit, armoires, bibliothèque, grande table à manger, sofas, en crin, chaises, etc., toilette dessus en marbre, tables, lavabos, table à thé, glaces, tapis, rideaux, matelas, et un magnifique piano-forte. Le tout est neuf et sera vendu sans réserve. 11 mai

Vente par catalogue de marchandises sèches.
PAR F. H. PETITPAIN.
JEUDI, 13 mai, à dix heures, à son magasin d'encan No 8, rue du Canal,
125 colis et lots marchandises sèches de saison telles que indiennes bleues, merrimack, indiennes fantaisie de Dunnell, guinghans, gingas coton, coutil fantaisie, toile grise, toile d'Irlande, mouchoirs batiste coton, [illegible]
Conditions libérales à la vente. [illegible] 12 mai

Tabac—Tabac.
PAR MORPHY & NEVIUS.
JEUDI, 13 mai 1852, à 10 heures du matin, il sera vendu chez MM. Wells et Rawlins, agents des bonnes manufactures de la Virginie, encoignure Gravier et Tchoupitoulas, pour clore diverses consignations,
850 3/4, 1/2, 1/4 boîtes de tabac manufacturé, comprenant les meilleures marques sur le marché, en livres, demi-livres, 5 et 8s.
Les catalogues seront prêts mardi 11 courant, auquel jour le tabac pourra être examiné.
Conditions—Au dessous de $300, comptant; au dessus de $300, soixante jours; au dessus de $500, quatre vingt dix jours; au dessus de $1000, quatre mois; au dessus de $1,000, six mois en billets approuvés.
10mai

VENTES A L'ENCAN

Jolie résidence de famille avec un parterre devant, sur la rue Villeré.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.
SAMEDI 15 mai 1852, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis,
Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Villeré et Robertson, mesurant 36 pieds 9 pouces et 1 ligne de face à la rue Villeré, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Ensemble la jolie maison de résidence (No 241) contenant quatre chambres, galerie, deux cabinets, cuisine, deux cuves, latrine, parterre etc.
Conditions—La moitié comptant et le reste à un crédit d'un an, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur la dite propriété.
12 mai

Succession de Wm. Parker.
PAR J. A. BEARD & MAY.
IL sera vendu à l'encan le vendredi, 21 mai à onze heures, à la résidence No 24, rue Victoire 3ème district, en vertu d'un ordre de l'honorable T. H. Kennedy, juge de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 7 mai 1852, l'ameublement complet de la dite maison, appartenant à la succession de Wm. Parker, consistant en partie en chaises, tables, sofas, ornements de cheminée etc.
Aussi le samedi, 22 mai, à midi, à l'Arcade Banks, la moitié d'intérêt dans la coque du brick OHIO, tel qu'il se trouve maintenant à Alger, la moitié d'intérêt dans deux chaînes, deux ancres, voiles, cordes, etc.
Aussi la moitié d'intérêt dans le brick SYLPHIDE, et ce qui y appartient, tel qu'il se trouve maintenant à Balize Honduras, [illegible]
Conditions—comptant. 11 mai

John Coulon vs. ses créanciers.
PAR R. B. SYKES.
MERCREDI 19 mai 1852, à 10 heures, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nlle Orléans daté du 2 mai 1852, le contenu du magasin No 170 Vieille Levée et No 38, Gallatin, consistant en [illegible]
Conditions—Au-dessous de $300 comptant, au dessus de $300 à 6 et 8 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic.
Aussi—Le bail et l'installation des deux magasins. Conditions—comptant. 7 mai

VENTE PAR CATALOGUE
de verres à vitres, peintures, mastics, &c.
Par BERNARD TURPIN.
MERCREDI 19 mai 1852 à 10 heures, il sera vendu à l'encan, au magasin de MM W. F. Verdenbrugh & Co. No 29, rue de la Vieille Levée pour clore diverses consignations: [illegible]

Vente finale de la Succession de Cornelius Paulding.
PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.
IL sera vendu à l'encan le samedi 5 juin, à midi, à l'Arcade Banks, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'hon. John Strawbridge, juge de la [illegible] Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

Bureau de l'Exécutif.
BATON ROUGE, 24 février 1852.
ATTENDU que William Syer, ci-devant encanteur, [illegible]
Donné sous ma main et le sceau de l'Etat en la ville de Baton Rouge, ce 26me jour de février A. D. 1852, et de l'indépendance des Etats-Unis la soixante-sixième.
(L. S.) JOSEPH WALKER.
Par le Gouverneur:
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat.
13 v—30

Ligne d'omnibus de Lafayette et de la Nouvelle-Orléans.
HART, THOMAS & Co. informent le public que les départs de leurs voitures auront lieu à dater de ce jour, comme suit:
De la rue Jackson, Lafayette:
Première voiture, à … 6 heures A. M.
Dernière voiture, à … 7 heures P. M.
De la rue du Canal:
Première voiture, à … 6 1/2 heures A. M.
Dernière voiture, à … 7 1/2 heures P. M.
Départs du bas de la ville;
De la Presse à Coton d'en bas, Troisième Municipalité:
Première voiture, à … 6 heures A. M.
Dernière voiture, à … 7 3/4 h. P. M.
De la rue du Canal:
Première voiture, à … 6 1/2 heures A. M.
Dernière voiture, à … 8 1/2 heures P. M.
Il n'est pas permis de fumer dans les omnibus lorsqu'il y aura des dames.
8 billets à vendre au No 32, rue des Magasins.
29mars—1an

HABILLEMENS.
REÇU dernièrement par le navire Oswego et le steamer Empire City, un assortiment complet de marchandises confectionnées pour l'été, telles que sacs, paletots, redingotes en mérinos, alpaca, toile, &c. &c.
Pantalons en mérinos, cachemire, coutil &c.
Gilets de dessous, piqué, soie, toile &c.
Aussi: Un grand assortiment de malles, valises, sacs de voyage, à vendre à bas prix chez le soussigné.
H. HUARD,
21 av 66 rue Commune, en face le City Hotel

Attention! aux personnes qui vont à la campagne.
REÇU par le dernier arrivage du Havre et à vendre par le soussigné:
60 meules fromage de Gruyère;
400 Têtes de Maure;
50 fromages pâte grasse;
250 demi boîtes et demi bouteilles Truffes du Périgord première qualité;
300 boîtes Patés truffés, en boîtes, demi et quarts.
JEAN FISSE,
26 av Encoignure Royale et St Pierre.

80 barriques Vin de famille; 20 barriques vin vieux Château-Latour; 300 caisses vin de différentes qualités, et un assortiment de comestibles pour familles, à vendre par JEAN FISSE,
26 av Encoignure Royale et St-Pierre.

A. STURZENEGGER & ETERNOD,
44, BIENVILLE, encoignure Chartres,
VIENNENT de recevoir par les navires Chenango et Middlesex—un assortiment complet de Chapeaux de paille pour dames et enfants, [illegible]
Eau de Cologne, cigares, au prix des manufactures. 25 mars

15 F. QUADRAS & Co., 16, RUE DE LA DOUANE, importateurs de produits de la Havane, [illegible]

MAGASIN DE SELLERIE
DE
Newark, N. J.
ANDREW O. BULL & Co. No 15, rue du Canal, Nouvelle Orléans, entre les rues Camp et Magasin, manufacturiers et importateurs de sellerie et harnais, [illegible]
ANDREW O. BULL & CO.

John Hall.
HALL & RODD,
NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
No 1 Front Levee, Nlle Orléans.

SUMAC—80 sacs, à vendre par P. CUSACHS,
15av Encoignure Royale et St-Philippe

VENTES DE CE JOUR

Grande vente de beaux meubles, Vins, Liqueurs, Chevaux, Voiture, &c., sans réserve, et pour cause de départ.
PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.
[illegible]

Vente de syndic—Continuée.
L. Spence & Co. vs leurs créanciers.
PAR BERNARD TURPIN, encanteur.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans daté du 12 avril 1852 je procéderai, le lundi 10 mai 1852, à 10 heures, au magasin No 55, rue Vieille Levée, à la vente du stock du magasin de quincaillerie abandonné par les insolvables à leurs créanciers.
Conditions—Toutes sommes au dessous de $300, comptant, de $300 à $500 90 jours, de $500 à $1000 4 mois; et au dessus de $1000, 6 mois de crédit pour des billets endossés à la satisfaction des syndics.
Les catalogues détaillés seront prêts deux jours avant la vente. 1mai

VENTES A L'ENCAN.

Vente pour effectuer un partage.
PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu samedi, 15 mai 1852, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis,
[illegible]

Vieux Monongahela Whiskey.
PAR MORPHY & NEVIUS.
SAMEDI 15 mai 1852, à 11 heures A. M., il sera vendu au magasin de dépôt de Webster, 141, rue des Magasins, pour le compte de ceux que cela concerne,
300 barils et demi barils de vieux Monongahela whiskey, certifiés en fer.
Conditions—Au-dessous de $300, comptant; au dessus de $300, soixante jours; au dessus de $500 quatre-vingt-dix jours; au dessus de $500 quatre mois; au-dessus de $1,000, six mois, en billets approuvés. 1mai

RESTAURANT VICTOR,
BROWNSVILLE (*Texas*).
LE soussigné annonce avec plaisir à ses amis et au public [illegible]
VICTOR HASSLAUER

TOILERIES.
LES soussignés viennent de recevoir par le navire Rodine, de Bordeaux, Empire City, Jeanne Médéric et Atlantic, de New-York, les articles suivants, [illegible]
BARRIERE, LACAPERE & Co.,
26 av 20, rue Chartres

H. De Goer & Riffard.
Agents pour les Couvertures cirées de E. Grenier,
ONT l'honneur d'informer MM. les Habitants [illegible]

CHAPEAUX [illegible] H. DE GOER & RIFFARD

BARÈGES [illegible] H. DE GOER & RIFFARD

EN débarquement du navire Caroline, de Bordeaux: [illegible] QUEYROUZE & LANGSDORFF

ATTENDU par le navire America 12 barriques vin de famille; 12 barriques vin vieux, à vendre par JEAN FISSE, Encoignure St Pierre et Royale

EN débarquement du navire Lexington, du Havre: 300 Fromages [illegible] 25 Fromages pâte grasse, à vendre par JEAN FISSE, Encoignure St Pierre et Royale

Sirop—Sirop—Sirop.
[illegible] VALETON & Co.

[illegible] FDO DE FUENTES & Co.

J. F. LELIEVRE [illegible]

Beurre—Beurre—Beurre!!
[illegible] O. VALETON & Co.

MOUTARDE DIAPHANE—6 caisses [illegible] HENRY VALETON, 90, rue St-Louis

COGNAC—10 demi pipes cognac Jean Louis, 1811, [illegible] J & J TARDOS, 31 Vieille Levée

EN débarquement du navire Asia, du Havre, 5 barils saucissons de Lyon, à vendre par NUMA LACOSTE,
3 av 142, rue Royale

VIN blanc—50 barils vin blanc, Haut Sauterne, à vendre par A. COUTIN & RANSON, 13, rue Bienville

[illegible] à vendre par V. QUADRAS & Co., 27 av 16, Douane

CHAUX—1000 barils chaux fraîche en très bon ordre, à vendre par P. H. MONSSEAUX, [illegible]

Changement de domicile.
LE soussigné informe le public qu'à dater de ce jour son magasin qui était 26 rue Toulouse, est transféré 164, rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre.
10 ms JOHN CLAUZURE

VIN rouge—50 caisses vieux vrai Château Lagrange, 1844, 100 caisses vin ordinaire, à vendre par JOHN CLAUZURE,
11 mars 164, Royale

FRUITS A L'EAU DE VIE—50 caisses cerises, 50 caisses fruits assortis, à vendre par JOHN CLAUZURE,
11ms 164, rue Royale

EN débarquement du Manchester, venant du Havre: 10 caisses de 100 1/2 boîtes sardines à l'huile, à vendre par JOHN CLAUZURE,
20ms 164, rue Royale

EN débarquement du Rodine, venant de Bordeaux, 40 barriques vin rouge pour famille, à vendre par JOHN CLAUZURE,
20ms 164 rue Royale

F. LEVERRIER,
Rue de Chartres, 76, entre Bienville et Conti.
CROIT devoir informer [illegible]

CAFÉ de la Havane—30 sacs très supérieur, en débarquement du brick Mary Elizabeth, et à vendre par D. BORNIO Jr,
15av 34, Gravier

Cigares Havane.
877,000 Impériales, Regalias, Canones, Millares, Panetelas, Londres, [illegible]
D. BORNIO Jr,
14 av 34, rue Gravier

Bottes, Souliers et Chapeaux.
3000 caisses en magasin—comprenant un assortiment général, [illegible]
J. HOBBS & CO,
Successeurs de E. C. HOBBS, 18, Douane

MARCHANDISES SÈCHES.
Bottes, Souliers et Chapeaux,
Encoignure Magasins et Commune, Nos 11 et 13.
[illegible]

Importation de Fayence, Porcelaine et Verrerie.
C. CARRERE,
Rue Condé, No 22, et Vieille Levée, No 116.
[illegible]

Reçu par les derniers arrivages et à vendre par FAURES & NORMAN,
Successeurs de **LOREILHE & Co,**
Encoignure Douane et Royale.
10 BARRIQUES Montferrat, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Succession de J. U. Doret.
Propriétés foncières, Terrains et esclaves créoles de valeur. Vente pour opérer un partage entre héritiers.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.
SAMEDI 15 mai, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis.
1o Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dumaine, Dauphine et St Philippe, [illegible]
2o Trois lots de terre [illegible]
3o—Six lots de terre situés à Milneburg, [illegible]

Esclaves.
1o—Betsy, négresse, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, âgée de 37 ans.
2o—Noel, nègre de 19 ans, un peu cuisinier.
3o—Heloïse, négresse âgée de 17 ans, gardienne d'enfants et domestique de maison.
4o—Henriette, griffonne, âgée de 13 ans, gardienne d'enfants et domestique de maison.
5o—Céleste, griffonne âgée de 30 ans et son fils Armand, âgé de 18 mois, elle est bonne blanchisseuse et repasseuse.
9o—Marie, mulâtresse âgée de 18 ans, gardienne d'enfants et domestique de maison.
10o—Victor, mulâtre âgé de 16 ans,
11o—Auguste do 14 ans,
12o—Octave do 12 ans,
14o—Octavie, mulâtresse âgée de 10 ans,
15o—Cécile, négresse âgée de 20 ans, ensemble ses deux enfants, l'une âgée de 4 ans et l'autre de 2 ans et demie, [illegible]
15—Pierre, nègre âgé de 12 ans,
16—[illegible], négresse âgée de 26 ans, [illegible]
Conditions.—Pour la propriété ci-décrite un quart comptant et le reste à un crédit de 6, 12 et 18 mois. [illegible] Pour les esclaves un quart comptant et le reste à un crédit de 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs. [illegible]
Les actes de vente pardevant A. Chiapella, notaire public aux frais des acquéreurs.

Grande vente régulière de commerce de 1,500,000 Cigares de la Havane.
PAR MORPHY & NEVIUS.
VENDREDI 21 mai 1852, il sera vendu à 10 heures A. M. au magasin d'importeur bien connu de B. Valls, 73, Magasins, 1,500,000 cigares de la Havane, [illegible]

Vente par catalogue d'eaux de vie françaises, vins, sardines, etc.
PAR BERNARD TURPIN.
MARDI, 18 mai 1852, à dix heures, je vendrai à l'encan, au magasin No 20, rue Vieille Levée, pour clore diverses consignations,
des futailles eaux de vie françaises d'importation directe, et dans les magasins de la douane, 1/2, 1/4 et 1/8 pipes de 1re et 2me preuve différentes marques.
2,000 caisses vins de Bordeaux, St-Julien, Médoc, St-Emilion, Chateau Margaux, Cantenac, St Estèphe etc.
450 caisses vin blanc Haut Sauterne,
150 do fruits à l'eau de vie;
150 do cerises à l'eau de vie;
300 do sardines grandes, 1/2 et 1/4 de boîtes de diverses marques.
30 pipes genièvre de Hollande,
200 paniers champagne différentes marques, grands et demi bouteilles,
200 do huile d'olive Plagniol,
100 caisses curaçao No 7, de deux ans,
20 do marasquin,
20 paniers guignolet, etc.
Conditions libérales. Les catalogues seront prêts deux jours avant la vente. 4 mai

Pour la Californie—La seule ligne directe—Compagnie des steamers du Pacifique—[illegible] EMPIRE CITY, [illegible]
ARMSTRONG, HARRIS & Co.
11 mai 45 Natchez

Ligne de Steamers de New-York à Savannah.
Une fois par semaine.
Les magnifiques steamers neufs FLORIDA, Capitaine Lyon, et ALABAMA, Capitaine Ludlow. [illegible]
PADELFORD, FAY & Co.
SAMUEL L. MITCHILL, 196, Front St New York

Pour Philadelphie.
Compagnie de Navigation à Vapeur de Philadelphie.
Le magnifique steamship STATE OF GEORGIA, [illegible]
PADELFORD, FAY & Co.
BIRON & MARTIN agents à Philadelphie.

Compagnie de Steamers de la Malle des Etats-Unis.
OUVERTURE DU CHEMIN DE FER DE PANAMA.
[illegible]
JAMES R. JENNINGS, agent

Paquebot régulier des Attakapas.
Pour St Martinville, la Nouvelle Ibérie, Pattersonville, et tous les ports intermédiaires. Le magnifique steamer DELIA, capitaine A. Castillo, [illegible]
DARBY & TREMOULET

AVIS—Le steamboat J. T. DeWOLF, [illegible]

Pour les Attakapas.
Le beau steamer léger ANNA No 2, [illegible]

A vendre.
La goëlette fine voilière PELICAN, [illegible]

Pour le Havre—[illegible] H. V. BAXTER.

Pour Indianola & Port Lavaca. [illegible] E. J. HART & Co. 79, Tchoupitoulas

Pour la Havane—Le paquebot [illegible] MOUNT VERNON, [illegible] DELVAILLE & MORENO, 34 Vieille Levée

Pour Vera-Cruz—La belle goëlette paquebot MARY ELLEN, [illegible] DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée

On demande un navire [illegible] E. J. HART & Co., 79, Tchoupitoulas

Pour St Pierre (Martinique)—[illegible] MARIE LAURE JULIA, [illegible] TH. BAILLY BLANCHARD & Co. 28, rue de la Douane

RÉDUCTION! RÉDUCTION!
Avis aux Entrepreneurs.
LES soussignés ont l'honneur de faire savoir aux entrepreneurs, leurs amis et le public en général [illegible]
DE POUILLY & GAGNET, Vieux Bassin

La plus belle découverte qui se soit faite de nos jours, avec laquelle chacun peut être, en quelques heures d'étude, son **PHARMACIEN** *et* **UN PARFAIT MÉDECIN.**
MONSIEUR DESCHAMPS, auteur de cette [illegible]

POIVRE—[illegible] à vendre par E J HART & CO.